



ÉCO-PATURAGE

Des brebis au cœur de Sarrebourg

La règle du «zéro phyto» oblige les collectivités à repenser l'entretien de leurs espaces publics. Tandis que certaines entreprises se tournent vers des substituts non chimiques, d'autres font le choix de l'éco-pâturage. Depuis quelques années, cette pratique connaît un développement exponentiel. En France, plus de 500 collectivités et organismes privés ont recouru à cette méthode alternative pour la gestion de leurs espaces paysagers. L'éco-pâturage est une technique d'entretien des espaces verts grâce à l'action des animaux. Absence de nuisances sonores et olfactives, entretien de zones difficiles, biodiversité retrouvée, valeurs pédagogiques et sociales... et en plus une faible empreinte carbone, l'éco-pâturage est un agrément pour les paysages grâce à des moutons qui sont plus agréables que des tondeuses.

C'est le choix qu'a fait la ville de Sarrebourg en proposant à un éleveur d'entretenir une partie de la ZAC du quartier Gérôme, proche du centre-ville. Initialement ce sont 3 ha qui sont concernés, surface qui peut être amenée à évoluer encore. À terme ces terrains sont destinés à être construits.

Le projet a été mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Moselle dont les rôles ont été multiples : réflexion sur la faisabilité technique du projet, recensement des besoins, établissement des termes du contrat et bien sûr recherche d'un éleveur correspondant au profil défini.

Afin d'accueillir les animaux dans les meilleures conditions, la ville a fait installer, sur conseils de la Chambre d'agriculture, des clôtures adaptées qui assureront la tranquillité du cheptel (chiens, per-



Stéphane Ermann, vice-président de la Chambre d'agriculture de la Moselle, accueille sur le site Emmanuel Houpert, entouré des élus locaux et des riverains.

sonnes,...). L'abreuvement reste encore un point en suspens, en effet des bornes incendies auraient dû être mises à disposition mais l'opération n'est pas possible. Une autre solution est en réflexion.

L'éleveur vient d'y installer une vingtaine de brebis, cheptel qui pourra évoluer en fonction de la

quantité et de la qualité fourragère disponible. Le contrat, moyennant rémunération, impose une obliga-

tion de résultat pour que le site reste entretenu. Néanmoins, et ce n'est pas toujours le cas, la ville prendra en charge le broyage des refus et l'entretien des bordures.

La ville de Sarrebourg, quant à elle, met l'accent sur la communication avec, entre autres, des pancartes d'informations. À peine installées, les brebis ont déjà suscité la curiosité des riverains dont certains ont souhaité s'impliquer en proposant par exemple de surveiller les animaux et d'alerter les éleveurs en cas de problème.

La ferme de la forêt

Audrey Langbour et Emmanuel Houpert sont éleveurs à la ferme

de la forêt à Voyer. Le couple a choisi de proposer le service d'une partie de ses brebis à la ville de Sarrebourg. Cela leur permet de diversifier encore leur petite exploitation et de bénéficier d'un complément de fourrage. Les dernières années de sécheresse avaient contraint les éleveurs à réduire leur troupe par manque de fourrage. Ils possèdent aujourd'hui 150 brebis Lacaune avec lesquelles ils fabriquent du fromage vendu dans 4 magasins de producteurs et à la ferme. Ils ont également 100 brebis de souche Texel destinées à la production de viande. Les 250 brebis produisent 300 agneaux tous élevés à l'herbe et vendus en direct.

L'éco-pâturage est une pratique ancienne mais habituellement peu voire pas cadrée. Ce projet est le premier contrat d'éco-pâturage officiel sur le département de la Moselle et espérons-le, un moteur pour que d'autres se mettent en place.

Christelle VAILLANT,
conseillère petits ruminants



Les brebis découvrent leur nouveau parc urbain.



Tous les aménagements sont prévus pour que les brebis pâturent dans les meilleures conditions.

L'outil mon berger local : outil de partage de l'éco-pâturage

Grâce au site et à l'application «Mon berger local» les propriétaires de terrain à pâturer (collectivités, entreprises, particuliers...) et les éleveurs sont mis en relation. Le site offre une carte succincte qui affiche les parcelles proposées par différents prestataires. Ainsi, si aucune pâture n'est proposée dans la zone où se trouve l'éleveur, il le verra directement sans avoir à souscrire à l'abonnement. À l'inverse, s'il souhaite visualiser le détail, l'éleveur sera redirigé vers une page web où il sera invité à adhérer au réseau. Le même principe s'applique pour les entreprises.

Afin d'accompagner les éleveurs, un contrat type, adaptable en fonction de l'offre du prestataire, y est également téléchargeable.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage - Christelle Vaillant
Tél. 06 80 61 85 80
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr

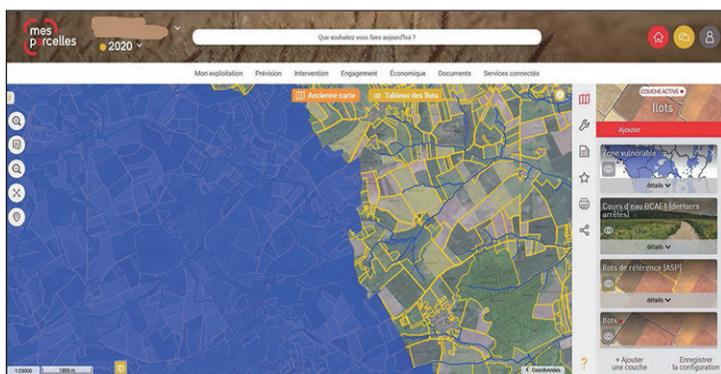
MesParcelles : l'outil de la réglementation (zones vulnérables, traçabilité phytosanitaire...), de la valorisation et de l'optimisation

MesParcelles, utilisé aujourd'hui par près de 40.000 exploitants en France (dont plus de 4.000 dans la région Grand Est), a été conçu par la profession. Les Chambres d'agriculture proposent cette solution web, pour enregistrer les pratiques, avoir des indicateurs technico-économiques, être conforme à la réglementation dès qu'elle évolue. Depuis quelques années cette solution prend part à l'agriculture de précision, les leviers de demain.

En 2006 les Chambres d'agriculture décident de créer un outil d'enregistrement pour les agriculteurs afin de compiler et imprimer facilement les données réglementaires.

L'outil répond aux attentes des utilisateurs et le nombre grandit régulièrement. Il devient aussi l'outil au service du conseil.

À partir de 2010, le nombre d'abonnements augmente grâce aux évolutions technologiques de MesParcelles. Par son application mobile qui permet de saisir en direct les interventions, mais aussi grâce à un partenariat solide dans le domaine de suivi de la réglementation phytosanitaire. Déployer de façon homogène dans le Grand Est



Retrouvez la localisation de vos parcelles en zones vulnérables sur MesParcelles.

avec plus de 4.000 abonnés avec un taux de réabonnement dépassant les 95 % chaque année.

MesParcelles, aujourd'hui c'est ...

L'offre de service des Chambres d'agriculture n'a cessé de s'étoffer autour de MesParcelles, pour aider

les utilisateurs à valoriser toutes ces données collectées. Depuis plus de 10 ans, MesParcelles évolue grâce aux utilisateurs. Il répond aux attentes des grandes structures multi exploitations comme des petites, utilisable par le débutant comme l'expert et permet d'éditer simplement des documents réglementaires

comme des analyses plus détaillées.

Il s'adapte sans cesse aux attentes des utilisateurs mais aussi à la réglementation qui évolue.

Aujourd'hui, le nombre de communes en zones vulnérables augmente au 1er septembre. Adopter MesParcelles c'est profiter de l'expérience pour intégrer facilement les nouvelles contraintes d'enregistrement du prévisionnel de fertilisation, du plan d'épandage selon vos obligations.

La nouvelle réglementation autour du conseil stratégique phytosanitaire sera intégrée dans l'outil de façon à limiter au maximum les saisies supplémentaires et valoriser le plus possible cette démarche obligatoire.

MesParcelles, demain ce sera ...

Une application mobile MesParcelles encore plus com-

plète, intégrant de la cartographie. De nouveaux outils de traçabilité automatique comme la Keyfield App, et la SmartBox (balise GPS) permettant l'enregistrement automatique jusqu'à 5 outils, incluant les traitements phytosanitaires.

Des OAD comme Optiprotect ou Mes Sat'images qui seront les outils de demain dans ce contexte réglementaire et technique de plus en plus exigeant.

Les conseillers spécialisés expert

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Louis-Fabrice DESHAYES
Tél. 06 76 73 38 86
louis-fabrice.deshayes@moselle.chambagri.fr
Karine WYPIORCYK
Tél. 06 07 10 79 62
karine.wypiorcyk-ory@moselle.chambagri.fr
ou consultez le site web
http://www.mesparcelles.fr